

**Avenant à la convention de partenariat 2005
entre la CAGB et la SEM Citadelle**

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n° I I		Validation du Vice-Président
Séance du 22/02/05	Favorable	Le 4/10/05
Bureau		
Séance du 20/10/05	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 65.95	Solde avant opération : 15 000 € Montant opération : 15 000 € Solde après opération : 0 €

La CAGB est compétente en matière d'aménagement, de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire.

Au regard de l'intérêt communautaire et de ses axes d'actions touristiques (délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2002 sur l'intérêt communautaire en matière touristique), la CAGB soutient depuis 2003 les actions de promotion et les animations de la SEM Citadelle à hauteur de 30 000 € par an.

En 2005, la SEM a sollicité une subvention de 45 000 € en raison du développement de ses actions de promotion et de ses animations avec notamment la reconduction de la Nuit Nomade expérimentée en 2004, et l'extension des actions d'animation en direction du grand public et des scolaires sur l'année complète (en investissant les intersaisons).

La CAGB a délibéré dans le cadre du BP le 25 mars 2005 sur une subvention d'un montant de 30 000 € à la SEM Citadelle.

Conformément à la Décision Modificative n°2 du 30 septembre 2005, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 15 000 € à la SEM Citadelle sur l'année 2005.

M. TARDIEU et Mme SCHIRRER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'attribution d'une subvention complémentaire à la SEM Citadelle d'un montant de 15 000 € au titre d'un soutien aux actions 2005 d'animation et de communication,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la SEM Citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président